



DOSSIER DE MARIAGE

Le mariage doit être célébré à la mairie de Pénestin le àh.....

Date d'entretien préalable/audition : àh.....

Futur domicile conjugal prévu à :

Contrat de mariage : oui non

Enfant(s) communs des futurs époux/futures épouse(s) : oui (livret de famille à fournir) non

Célébration à l'église oui non

Liste des pièces à fournir au service de l'Etat-civil

- Pièce d'identité ;
- Acte de naissance de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier ;
- Justificatif de moins de 3 mois de domicile/résidence des futur(e)s marié(e)s ;
- En cas de célébration au domicile/résidence d'un des parents, justificatif de moins de 3 mois du domicile/résidence de votre parent ;
- Carte d'identité des témoins (2 au minimum 4 au maximum) ;
- Attestation du notaire, en cas de contrat de mariage ;
- Livret de famille.

Si l'un(e) des futur(e)s époux(ses) est étranger(e) :

- Pièce d'identité (titre de séjour, passeport...) ;
- Acte de naissance de moins de 6 mois à la date du dépôt du dossier, avec traduction assermentée avec mention de légalisation ou d'apostille selon pays ;
- Certificat de coutume ;
- Certificat de célibat et non-remariage ou de capacité matrimoniale ;
- Interprète nécessaire si la personne ne maîtrise pas la langue française.

Si l'un(e) des futur(e)s époux(ses) est veuf(ve),

- Copie de l'acte de décès.

Renseignements relatifs à l' _____ (1)

IMPORTANT : le dossier doit être complété dans l'ordre souhaité qui sera repris par l'Officier de l'état civil pour dresser l'acte de mariage.

Prénoms _____

Nom _____

Né/Née (2) le _____ à _____

Âge _____

Nationalité à la date du mariage _____

Profession _____

Situation antérieure au mariage :

Célibataire

Veuf/Veuve (2)

Divorcé/Divorcée

} de (3) _____ depuis le _____

Domicilié/Domiciliée à (2)(4) _____

Résidant à (5) _____

depuis au moins un mois

_____ (6) de (7) _____ décédé/décédée (2) (8)

Domicile _____

Profession _____

Et de (7) _____ décédé/décédée (2) (8)

Domicile _____

Profession _____

(1) Indiquer « ÉPOUX » ou « ÉPOUSE ».

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Prénoms et nom du précédent conjoint.

(4) Adresse complète.

(5) Le cas échéant.

(6) Indiquer « Fils » ou « Fille ».

(7) Prénoms et nom.

(8) Cocher le cas échéant.

Renseignements relatifs à l' _____ (1)

IMPORTANT : le dossier doit être complété dans l'ordre souhaité qui sera repris par l'Officier de l'état civil pour dresser l'acte de mariage.

Prénoms _____

Nom _____

Né/Née (2) le _____ à _____

Âge _____

Nationalité à la date du mariage _____

Profession _____

Situation antérieure au mariage :

Célibataire

Veuf/Veuve (2)

Divorcé/Divorcée

} de (3) _____ depuis le _____

Domicilié/Domiciliée à (2)(4) _____

Résidant à (5) _____

depuis au moins un mois

_____ (6) de (7) _____ décédé/décédée (2) (8)

Domicile _____

Profession _____

Et de (7) _____ décédé/décédée (2) (8)

Domicile _____

Profession _____

(1) Indiquer « ÉPOUX » ou « ÉPOUSE ».

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Prénoms et nom du précédent conjoint.

(4) Adresse complète.

(5) Le cas échéant.

(6) Indiquer « Fils » ou « Fille ».

(7) Prénoms et nom.

(8) Cocher le cas échéant.

LISTE DES TÉMOINS DU MARIAGE

ENTRE M ET M

NOM	
Prénom(s)	
Né(e) le	
Profession	
Adresse	

NOM	
Prénom(s)	
Né(e) le	
Profession	
Adresse	

NOMBRE DE TÉMOINS : minimum un par époux, maximum deux par époux. Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus, sans distinction de sexe. Des époux(es) peuvent être témoins ensemble ; les parents de l'un des futurs époux peuvent être témoins du mariage s'ils n'ont pas eu à donner leur consentement pour le dit mariage.

Un mineur peut être témoin s'il est émancipé (par le mariage, soit par décision du juge d'instance).